

Rapport d'activité du Comité de Vigilance en Travail Social 2017

L'année en quelques chiffres

- **Nombre de réunions de bureau** : 19 + 1 mise au vert
- **Nombre de permanences téléphoniques** : tous les jeudis après-midi hors vacances d'été, Noël et Pâques, ce qui fait 43 permanences au total cette année

- **Nombre de demandes :**

Interpellations/demandes au total : 56 au total (hors Manifeste, articles ou contributions à revues diverses et mobilisation SP). Encore une nette augmentation depuis l'an dernier (2016 = 39) :

- Formations équipes : 6
- Demandes d'avis/interpellations : 20
- Intervention journées d'étude/colloques : 11
- Rencontres en bureau : 9
- Rédaction d'articles dans revues spécialisées/interviews : 11
- Interventions écrites : rédaction d'avis ou co-signatures : 9
- Présentation Manifeste : 11
- Rencontres « lobby » à l'initiative du CVTS : 1
- Participation actions de mobilisation autour du SP : 6

- **Nouveaux membres de la plénière :**

Nous avons accueilli de nouveaux membres cette année, tant individuels qu'associatifs. La diffusion du Manifeste du travail social mais surtout notre nouvelle page Facebook ont amené de nouveaux membres, mais l'augmentation est moins spectaculaire que l'an dernier.

Total général : 284 inscrits sur la liste plénière (11 membres supplémentaires par rapport à l'an dernier).

Total des organisations membres : 101. Liste des membres disponible sur le site internet : <http://www.comitedevigilance.be/?Les-membres>

Total des membres individuels : 183.

➤ Statistiques des visites du site internet (au 12 juillet 2018)

La fréquentation générale du site continue à être en augmentation par rapport aux années précédentes.

- Statistiques générales : total des visites depuis le début : 78.838
- En 2017 : le nombre de visites par mois varie de 574 (min) à 2534 (max) ; maximum atteint en décembre 2016 avec 3067 visites lors de la parution du Manifeste

Les rubriques les plus visitées sont le Manifeste, les ressources, les activités du TS et l'agenda du CVTS, les témoignages et la liste des membres.

Bilan moral

Demandes adressées au CVTS - hors Manifeste

➤ demandes de formations/supervisions

Acceptées : réalisées en 2017

- Association de lutte contre le racisme et la xénophobie : Demande d'intervention lors d'un midi-formation afin de présenter les modifications légales adoptées en 2017 par le gouvernement fédéral et leurs conséquences dans l'accompagnement des personnes victimes de discrimination (Mars 2017).
- Formation au SP et à la déontologie au sein d'une équipe d'un centre d'hébergement pour femmes en difficultés (Mai 2017).
- Formation au SP et à la déontologie au sein d'une A.M.O en deux temps : Une matinée pour revenir sur les contours théoriques du SP et une autre pour confronter la pratique de l'équipe aux concepts (juin 2017).

Non réalisées faute de temps/disponibilité :

- Centre d'intégration bruxellois pour primo-arrivants : La demande n'a finalement pas abouti par manque de temps et de disponibilité de la part du demandeur.
- Centre d'intégration wallon pour primo-arrivant : La formation n'a pu être honorée par manque de disponibilité au sein du Bureau.
- Association de défense des personnes étrangères : La formation initialement prévue fut annulée pour cause de maladie et n'a pas été reprogrammée.



➤ **Interpellations sur des situations problématiques/demandes d'avis débouchant ou non sur une demande de rencontre en bureau**

- Appel à l'aide venant de TS d'un service social généraliste quant aux pratiques managériales de la direction tendant à vider leur fonction de leur caractère social en tentant d'engager des « agents » sociaux et d'accueil. Relais vers les syndicats via la délégation syndicale.
- Demande d'une directrice d'un centre d'hébergement pour personne sans-abris à propos de la transmission d'informations personnelles relatives au séjour d'un ex-résident décédé à sa mère. Le SP est-il maintenu vis-à-vis des proches d'un usager décédé ?
- Deux demandes portant sur le respect du SP dans le cadre d'un open-space.
- Demande de précisions d'un directeur de Maison de jeunes quant au devoir de discrétion, ses contours et ses enjeux (déontologiques et légaux). Eléments de réponses + orientation vers la fédération.
- Une demande émanant d'un service d'aide aux MENA sur le respect du SP face à la police.
- Une demande émanant d'un usager de service qui désire porter plainte contre ce dernier pour non-respect du secret professionnel
- Une demande de soutien de la part d'une ancienne AS d'un service caritatif travaillant principalement avec des bénévoles et qui se questionnait quant à la transmission d'informations personnelles au personnel non social mais assumant tout de même des tâches de travail social.
- Une demande relative aux conditions du partage du secret entre deux services aux missions différentes au sein d'une société de logements sociaux.
- Une demande émanant d'une ILA accompagnant des MENA
- Une demande émanant d'une permanente syndicale concernant la délivrance d'une attestation pour un affilié dans le cadre de sa défense devant le Forem quant à son comportement actif de chercheur d'emploi.
- Une dénonciation issue de la sœur d'une usagère concernant le traitement que cette dernière aurait reçu de la part d'un centre d'hébergement pour femmes en difficultés.
- Appel à l'aide venant d'un travail social exerçant au sein d'un centre d'hébergement pour personnes handicapées. Son directeur aurait été physiquement très violent avec un résident et il se demande ce qu'il doit faire, s'il peut dénoncer à la police ou non ?
- Une demande d'une TS qui croisant tous les jours un homme âgé devant ses bureaux finit par apprendre qu'il est maltraité par ses fils, elle se demande si elle a l'obligation de dénoncer ces maltraitements ou plutôt tenter d'accompagner ce monsieur de façon effective ?

- Demande d'avis d'une mutualité qui assure le suivi d'un couple séparé pour violences conjugales. Comment garantir un espace sécurisé tant pour la femme que pour le mari ?
- Demande concernant les flux de données entre un CPAS et l'OE, relatives aux aides médicales urgentes octroyées à des personnes en séjour irrégulier dans le cadre de l'AR du 12/12/1996. Rédaction d'un document visant à soutenir des intervenants sociaux face à ce type de demande diffusé sur notre site internet.
- Demande d'éclaircissement sur le SP et ses conditions de partage dans le contexte des services ISP en région Picarde.
- Demande d'avis quant à la transmission d'informations par un CPAS à une demande de la part de la police des frontières quant au départ à l'étranger de plus d'un mois d'un allocataire.
- Demande d'avis dans une situation où il existe un risque de faits de mœurs sur mineurs mais aussi celui de briser une fragile relation de confiance. D'autant plus essentielle qu'elle permettrait d'évacuer le risque pesant sur les enfants.
- Interpellation par une AMO sur une circulaire de l'AJ portant sur la prévention de la radicalisation et qui vise notamment des TS de l'AJ potentiellement radicalisés.
- Demande d'une association témoin de pratiques interpellantes (propos racistes, vision du DA profiteur, pas d'accès aux transports...) de la part d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile

➤ **demandes d'interventions dans journées d'études/colloques**

Acceptées et réalisées

- Intervention lors d'une journée de réflexion organisée par la Ligue des droits de l'Homme intitulée « Les CPAS à l'heure des flux de données » afin d'y aborder les enjeux et contours en matière de secret professionnel à l'aune du rapport social électronique et de la réglementation européenne relative à la protection de la vie privée (février 2017).
- Participation à une journée de réflexion dans le cadre du cours de déontologie de Bac 2 à la Henallux Namur (Mars) et la Helha Charleroi (Novembre) et à la Helha de Mons (avril 2017) à l'issue de la pièce de théâtre-action réalisée par des étudiants de 3ème AS et participation au débat
- Intervention lors d'un colloque à Rennes (France) portant sur les politiques migratoires et leurs impacts sur les mobilisations sociales et associatives afin d'y présenter l'exemple belge que constitue le CVTS (ses missions, son combat, son manifeste) comme lieu de soutien aux TS dont les missions sont régulièrement détournées à des fins politiques (Novembre 2017).
- Intervention lors d'une matinée de réflexion organisée par la Henallux d'Arlon afin d'y présenter les modifications législatives en matière de secret professionnel et leur impact quant au respect de la vie privée des personnes (Novembre 2017).



- Intervention lors d'une journée de réflexion organisée par les Mutualités Chrétiennes afin d'y présenter les modifications législatives en matière de secret professionnel et leur impact quant au respect de la vie privée des personnes (décembre 2017).

Non honorées par manque de disponibilité

- Semaine d'étude de Vie Féminine portant sur le pouvoir d'agir.
- Colloque portant sur les valeurs de l'Etat social actif.
- Colloque portant sur les déviances en travail social.

Programmées en 2018

- Journée d'étude portant sur les concertations de cas avec le nouvel article 458 ter du code pénal.
- Intervention à la suite de la pièce de théâtre des étudiants AS de la Henallux de Namur.
- Journée de réflexion portant sur les nouvelles dispositions légales pour un centre de formation du secteur non-marchand.

➤ **Rencontres en bureau**

- Rencontre avec un service de prévention à propos du débat interne à l'équipe concernant la situation des enfants issus de familles Rom non scolarisés, des rapports avec les écoles, la Police...
- Rencontre avec un autre service de prévention concernant des questions déontologiques, éthiques et de SP relatives aux pratiques en matière de prévention de la radicalisation
- Rencontre avec une représentante du secteur sans abris concernant la rédaction d'un document sur l'ordonnance bruxelloise
- Rencontre avec une compagnie théâtrale pour leur pièce « Combats de Pauvres » quant au regard que pose le CVTS sur l'évolution des politiques sociales et des conséquences sur le travail de la lutte contre la fraude sociale et le terrorisme.
- Demande de rencontre de la Plate-Forme « Travail Social en danger » à Liège. Cette demande fut finalement retirée par la PF.
- Rencontre avec une représentante de l'UFAS afin d'envisager de nouvelles synergies avec le CVTS. Notamment quant aux actions organisées en réaction aux votes des lois levant le secret professionnel.
- Rencontre avec un ancien TS en CPAS qui a lancé un site web afin de récolter des témoignages de TS « maltraités par le système ».

- Rencontre avec 2 personnes d'un service isp : problématique de l'évolution des relations avec le Forem (contrat + retour d'informations, base de données, demandes intrusives du Forem, rapport entre aide et contrôle, etc.) Demande d'éclaircissement sur le SP et ses conditions de partage
- Rencontre avec un représentant d'Ecole en colère et Tout autre chose pour une collaboration dans la création d'un outil « autocollants » visant à accompagner la diffusion du Manifeste dans les écoles sociales
- **Demandes d'interview, de rédaction d'articles dans la presse spécialisée**
- Interview de Catherine Bosquet parue dans le n°361 du Journal du droit des Jeunes (janvier 2017) et portant sur les missions du CVTS et le Manifeste du Travail Social.
- Rédaction d'un article par Philippe Degimbe paru dans le n° 15 de la revue Pauvreté du Forum Bruxellois contre les inégalités (juin 2017), à propos de l'évolution et la mise en danger du secret professionnel.
- Une version réduite de l'article précédent parait dans le n°80 de la revue Santé Conjuguée (septembre 2017).
- Rédaction d'un article par Marc Chambeau paru dans le Journal n°46 de l'asbl Culture et Démocratie et portant sur la parole, le silence et le soutien à l'expression par les travailleurs sociaux.
- -Article paru dans l'Alter Echo en ligne et portant sur le Manifeste du Travail Social (février 2017) : <https://www.alterechos.be/un-manifeste-du-travail-social/>
- Interview de plusieurs membres du Bureau parue dans le n°91 de la revue Observatoire portant sur les dérives de l'Etat social actif lorsqu'elles s'en prennent aux représentations du métier de travailleur social.
- Interview de Aude Meulemeester parue dans le n°80 de la revue Drogue-Santé-Prévention de l'asbl Prospective Jeunesse et portant sur les nouvelles mesures légales d'exception au secret professionnel (décembre 2017).
- Rédaction d'un article par Aude Meulemeester paru dans l'Etat des Lieux des Droits de l'Homme 2017 de la LDH et portant sur les modifications légales en matière de secret professionnel (décembre 2017).
- Interview de Caroline Legrand du CVTS et de Vanessa De Greef de la Ligue des droits de l'Homme, invitées de l'émission "Libres, ensemble" consacrée aux deux projets de loi sur la levée du secret professionnel des AS. L'émission a été diffusée le dimanche 26 mars 2017 sur les ondes de la RTBF (la Une Télé)
- Rédaction d'une présentation du CVTS pour le Réseau d'aide aux toxicomanes



➤ **Rédaction d'avis écrits et/ou demande de co-signature**

- Courrier concernant le PIIS : des étudiants bénéficiaires d'un RIS sont régulièrement contraints par leur AS de remettre leurs points de la session de janvier alors que celle-ci n'est pas définitive quant à l'issue de l'année. Certaines HE ne remettent d'ailleurs pas de feuilles de points à ce stade et certains CPAS n'hésitent pas à formuler leur pression directement sur les HE et/ou leur service social. Aux côtés de plusieurs HE, de la FEF et d'Ecole en Colère, le CVTS a rédigé un courrier à l'attention des CPAS afin de clarifier la posture de chacun : pour le CPAS, l'aide au maintien d'une vie conforme à la dignité humaine. Pour les écoles, le soutien pédagogique nécessaire à la réussite.
- Co-signature d'une carte blanche alertant sur les propositions de lois visant à lever le SP des TS dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
- Dans le cadre de la rédaction d'une ordonnance bruxelloise sur la réorganisation de l'accueil des personnes sans-abri, le CVTS a rédigé un courrier à l'attention de la COCOM afin d'attirer son attention quant aux enjeux complexes que représentent l'identification des personnes au sein d'une banque de données générale ainsi que la limitation de l'accueil aux personnes en ordre de séjour.
- Co-signature d'un communiqué de presse relatif au vote d'une loi portant sur l'instauration des concertations de cas via le nouvel article 458 ter du code pénal.
- Rédaction d'un avis écrit portant sur un document émanant du fonctionnaire de prévention d'un service de prévention d'une commune bruxelloise. Ce document, appelé « rapport confidentiel », consiste en un questionnaire à remplir par les agents du service prévention en recueillant des informations d'ordre privé sur les habitants de la commune qui feraient appel au service, comme leurs habitudes, comportements... : bref, un fichage pur et simple !
- Interpellés par l'Inter-CPAS du Brabant Wallon sur le bilan social imposé par le service d'inspection du SPP IS dans le cadre des contrats PIIS (et qui tend vers un « profilage » des bénéficiaires du Revenu d'Intégration devant se soumettre à la signature d'un PIIS) : rédaction d'un avis portant sur le fichage en travail social + contact avec un journaliste qui publie un article sur les CPAS (bilan social) dans Alter Echo
- Questionné par un collectif quant à notre position sur l'offre d'emploi du Selor pour l'engagement d'AS en centre fermé pour personnes étrangères en foie d'expulsion, nous avons actualisé et diffusé notre avis auprès des acteurs concernés comme l'OE mais aussi aux HE afin de les décourager d'accepter un stage d'étudiants au sein de ces centres. Avis publié sur notre site internet.
- Un TS exerçant aussi comme psychologue nous a interpellé sur la nouvelle loi concernant les psychologues et nous a demandé de nous prononcer par écrit à ce sujet. Cela ne relevant pas directement de l'expertise du CVTS, nous avons décliné cette demande en l'orientant vers la Ligue Bruxelloise francophone pour la santé mentale qui travaille sur ce dossier.

➤ Divers

Signature de deux pétitions au nom du CVTS : « Prison et Santé » et « Droit à un toit ».

Participation aux diverses actions concernant les propositions de loi relatives à la levée du secret professionnel

Le bureau, dans la mesure de ses moyens, a collaboré aux diverses actions concernant les propositions de loi relatives à la levée du secret professionnel :

- Nous avons signé la carte blanche créant le Front peu Commun en janvier 2017.
- Nous avons participé à la manifestation qui s'est tenue Place Poelaert à Bruxelles le 16 février 2017 lorsque la modification du CIC était en débat à la Chambre.
- Nous avons participé à l'action virale sur Facebook qui proposait de poster une photo des membres des associations participantes le doigt devant la bouche pour symboliser l'importance du silence lorsque les conditions du partage ne sont pas réunies.
- Nous avons co-signé plusieurs propositions d'amendements qui furent soumises aux députés lors des votes en plénière à la Chambre.
- Nous avons participé à une action de désobéissance civile devant le Parlement Fédéral le jour du vote de la modification du CIC par la Chambre.
- Nous avons répondu positivement aux diverses demandes d'intervention dans des colloques pour y présenter les contours des nouvelles modifications.

Participation au cours de déontologie du MIAS (master en ingénierie et action sociale) de l'lessid

Lors de la rentrée académique 2017-2018, le CVTS était toujours titulaire du cours de « Questions spéciales d'éthique et de déontologie » au sein du Master en Ingénierie et Action Sociale de la HE2B – Campus lessid.

Cependant, Julien Pieret qui assure ces cours depuis plusieurs années a demandé à ce que le Bureau soit d'avantage présent lors des cours afin de petit à petit reprendre complètement l'ensemble du cursus en son sein.

C'est donc Caroline Legrand à qui le Bureau a délégué cette implication. Ceci étant, d'autres membres du Bureau se sont impliqués lors de séances abordant plus particulièrement des aspects de pratiques déontologiques. Enfin, il est donc prévu que pour la rentrée 2018-2019, le cours soit entièrement assumé par les membres du Bureau du CVTS afin de totalement libérer Julien Pieret de ses obligations.

Merci à lui pour ce soutien et bonne route !

Organisation de la mise au vert

Comme chaque année, nous clôturons les 6 premiers mois de l'année par une mise au vert d'une journée afin d'y travailler plus en profondeur certains projets.

Le 7 juillet 2017 nous nous sommes donc retrouvés avec comme objectif de parler de notre fonctionnement et vécu dans l'équipe, mais aussi de réfléchir à l'implication du CVTS dans les diverses formations : faut-il continuer à assurer le cours dans le MIAS ? Quels enjeux ? Quelles priorités ? Faut-il reprendre les formations généralistes ? Sur quels aspects prioritaires (SP !) ? Comment ? Avec qui ?

L'informatique du CVTS

- Changement d'hébergeur

Notre ancien hébergeur informatique (listes de diffusion et site web), l'asbl Cassiopea, ayant décidé d'arrêter ses activités, il a fallu se mettre à la recherche d'une nouvelle organisation pouvant fournir ce service. Après renseignements et rencontre de plusieurs acteurs, nous avons opté pour l'asbl Banlieues. La transition se fera néanmoins dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

- Page Facebook

Le CVTS a débarqué sur Facebook en ouvrant une page LIKE au mois de septembre 2017. L'idée de base étant d'accroître sa visibilité ainsi que celle des thématiques que nous abordons et défendons, notamment auprès des jeunes et des étudiants fervents utilisateurs des réseaux sociaux pour s'informer.

La page compte quelques 735 Likes et 756 abonnés au 30 septembre 2018.

Les membres du bureau disposant d'un compte Facebook à titre personnel sont administrateurs de la page du CVTS et peuvent à ce titre y poster des articles et/ou répondre aux messages privés envoyés.

Au départ, nous aurions aimé pouvoir alimenter la page à raison d'une publication par semaine mais cela s'avère compliqué car particulièrement liée à l'actualité politique. On estime l'activité de la page à raison d'une publication toutes les 3 semaines environ.

Diffusion du Manifeste du travail social

Signataires

En septembre 2018, on compte 856 personnes et 100 organisations signataires.

Réimpression et évolution du projet

Nous avons réimprimé 5000 exemplaires du Manifeste en 2017, les 5000 premiers exemplaires ayant déjà tous été écoulés !

Le Manifeste a été traduit en néerlandais, et la version anglaise est en cours de traduction. La version néerlandaise est uniquement accessible en format PDF sur le site internet. Pas d'impression papier.



Aussi, avec le concours du collectif Ecole en Colère et de Tout Autre Chose, des autocollants aux couleurs et aux slogans du Manifeste ont été édités. Ces autocollants ont pour finalité de se retrouver collés sur des objets ou dans lieux où la question du secret professionnel, de la centralité de la confiance entre TS et usagers devrait être (re) amenée de façon détournée (subversive ?) afin d'interroger les pratiques.

Enfin, les autocollants pouvant venir avec une animation (par exemple à destination des étudiants qui partent en stage) tant créative que revenant plus en profondeur sur le contenu du Manifeste, ils contribuent à la diffusion de ce dernier.

Diffusion

Plusieurs occasions nous ont été données en 2017 de présenter publiquement le document, dans de très nombreuses écoles sociales ainsi que lors de journées ou de débats organisés dans divers secteurs, comme par exemple :

- Lors d'une réunion de la Commission de l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) consacrée à l'enseignement supérieur social.
- Chez Médecins du Monde lors d'un midi de la formation à l'attention des travailleurs et des bénévoles de l'asbl.
- Au sein de l'équipe des TS d'une Mission Locale Bruxelloise.
- Au sein de la Coordination des associations actives en prison (CAAJ) de Tournai.
- A la Coordination sociale de Schaerbeek et de Forest.
- Au sein du Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS).
- Au sein du Conseil Consultatif de la COCOM section de l'aide aux personnes
- Au sein du Conseil consultatif de la COCOF, sections ambulatoire, cohésion sociale, aide et soins à domicile
- Lors d'une Exposition-Conférence organisée par l'HELMO de Mons.
- Au sein d'une maison d'accueil bruxelloise
- Au sein d'une journée de formation à destination des travailleurs sociaux de CPAS qui accompagnent les MENA.

Analyse transversale

L'année 2017 fut sans conteste une année particulièrement chargée pour le CVTS et ses combats. 2017 fut l'année du vote des deux dispositions légales levant le secret professionnel des intervenants sociaux, ce qui n'est pas sans lien dans l'augmentation des interventions du CVTS.

Nous pouvons constater aussi une augmentation de la visibilité du CVTS à travers les articles et interventions publiques pour lesquelles nous avons été sollicités, ou que nous avons sollicités nous-même. A mettre aussi en lien avec cette triste actualité.

Au-delà des conséquences désastreuses qu'engendrent la modification du code d'instruction criminelle et l'instauration des concertations de cas sur l'indispensable relation de confiance entre intervenants sociaux et bénéficiaires, le vote et le débat autour du secret professionnel a eu aussi un impact communicationnel important. Le fait d'avoir voté deux dispositions touchant au même sujet en un temps rapproché aura eu l'effet de jeter sur une profession la suspicion mais aussi le flou au sein des métiers sociaux quant aux contours réels de ces nouvelles exceptions au secret.

- *Les travailleurs sociaux cacheraient les terroristes en se retranchant derrière le secret professionnel.* Voilà ce que disent presque sans complexe les députés à l'origine de la disposition à l'attention des institutions de sécurité sociale. On assiste là à une nouvelle entreprise de criminalisation des travailleurs sociaux qui rappellent les heures sombres de nos débuts.

- *Les travailleurs sociaux ne sont pas efficaces et travaillent en vase clos.* Voilà ce qu'on comprend lorsqu'on tente de clarifier les contours du nouvel article 458ter sur les concertations de cas.

Les mobilisations auront tenté de remettre un peu d'ordre dans ces débats sinon iniques, hautement détachés des réalités de terrain. Mais en vain. La fin du premier semestre 2017 laissera les métiers, les secteurs, les institutions à visée sociale dans un flou abyssal, un sentiment profond d'injustice. On ne nous comprend plus. On ne nous entend pas.

Mais nous n'avons pas non plus dit notre dernier mot ! Un recours devant la Cour Constitutionnelle est envisagé et les sollicitations extérieures pour venir clarifier et expliquer précisément l'étendue des dégâts s'est rapidement fait ressentir. C'est pourquoi nous avons décidé de relancer notre formation généraliste si possible dès 2018.

Les demandes de présentation du Manifeste du Travail social et des missions du CVTS se sont également bousculées en 2017. Ce qui nous permet de penser que les travailleurs de terrain, même s'ils ont été fortement secoués, voient dans les principes qui fondent le travail social une ressource, une issue pour maintenir le sens humain au cœur de leurs pratiques.

Le secret professionnel est mort. Vive le secret professionnel !